



05.07.2013 - 17:27 Uhr

Le TCS salue le projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF)

Berne (ots) -

Cela fait des années que le TCS demande que le financement des infrastructures de transport soit réglé par des fonds séparés. FAIF règle le financement de la construction, de l'entretien et de l'exploitation de l'infrastructure ferroviaire via un tel fonds. De ce point de vue, le TCS salue le projet "Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF)", mais exige une solution analogue pour la route.

Avec le projet Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire, le Conseil fédéral et Parlement garantissent durablement le financement de l'infrastructure ferroviaire. Dans le cadre des débats parlementaires, le TCS a critiqué la réduction de la déduction des frais de déplacement dans l'impôt fédéral direct et la poursuite du financement transversal du rail par la route. Dans l'ensemble cependant, les avantages de ce projet priment sur ses inconvénients. Raison pour laquelle le TCS le salue.

Le TCS mettra désormais tout en œuvre pour trouver une solution de financement analogue pour la route. Cette solution devra de surcroît compenser le subventionnement transversal du rail par la route par le produit des impôts et redevances routières qui vont actuellement à la caisse générale de la Confédération. Il s'agit en effet de veiller à ce que les usagers de la route ne doivent pas supporter en plus du coût de l'aménagement des routes celui des aménagements ferroviaires.

Contact:

Moreno Volpi, porte-parole du TCS
058 827 27 16
078 707 71 28
moreno.volpi@tcs.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100740942> abgerufen werden.